

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B198-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B198

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics - Subventions exceptionnelles de fonctionnement et octroi de prix communautaires à des étudiants

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(s) :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Christian LOUIT

Thématique : Développement Economique et Emploi / Enseignement Supérieur et Recherche

Objet : Aides aux organismes publics – Subventions exceptionnelles de fonctionnement et octroi de prix communautaires à des étudiants.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche et du soutien aux organismes publics d'État et autres, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles en fonctionnement à l'organisation d'évènements et a instauré une politique partenariale par convention.

Le présent rapport vous soumet sept projets évènementiels programmés en 2013, propose d'attribuer des prix à des étudiants méritants et demande d'entériner les modalités d'exécution de la 3^{ème} année de la convention de partenariat triennale en cours avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille, (CROUS), pour un montant total de 38 200 €.

Exposé des motifs :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche dans le cadre de colloques, sur la valorisation des travaux étudiants par l'attribution de prix à des étudiants méritants et sur l'amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers et primo arrivants.

Ces manifestations et actions, compte tenu de leur notoriété scientifique, de leur caractère innovant sur le Pays d'Aix, entraînent des frais exceptionnels aux organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) qui justifient une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions communautaires suivantes, tableaux détaillés en annexe, avec une incidence financière totale de 38 200 €, comme suit :

Au profit de l'Université d'Aix-Marseille :

- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation du 5^{ème} séminaire d'insertion professionnelle « *Doctoriales en Provence 2013* », du 3 au 8 juin 2013, organisé par le Collège Doctoral
- **2 500 €** pour l'aide à l'organisation des 5^{èmes} assises « *la Méditerranée : espace démocratique ?* », du 8 au 11 octobre 2013, organisées par l'École Doctorale des Juristes Méditerranéens, secteur Droit et Sciences Politiques
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international « *droit et architecture : considérer les frontières disciplinaires, leurs interactions, leurs mutations* », du 11 au 12 avril 2013, organisé par le Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales, LID2MS, secteur Droit et Sciences Politiques
- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation/exposition de photographies « *galerie itinérante 2013* », de février à novembre 2013, organisée par l'Institut Universitaire Professionnalisé Administrations des Institutions Culturelles, IUP AIC, secteur Sciences Économiques et Gestion
- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation des journées d'intelligence artificielle fondamentale « *information, intelligence, interaction* », du 12 au 14 juin 2013, organisées par le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes, LSIS, Unité Mixte de Recherche Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication

Au profit du CNRS Provence-Corse :

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation de la semaine internationale de l'économie « *12^{èmes} journées d'économie publique et journées Louis-André Gérard Varet* », du 24 au 28 juin 2013, organisée par l'Unité Mixte de Recherche École d'Économie d'Aix-Marseille

Au profit du Syndicat Mixte de l'Arbois :

- **11 000 €** pour l'aide à l'organisation des 5^{èmes} tables rondes de l'Arbois « *risques, crises et opportunités* », du 10 au 11 avril 2013, organisées par le Syndicat Mixte de l'Arbois

Au profit des étudiants récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, AMU, Secteur Droit et Sciences Politiques, comme suit :

- **500 €** pour l'attribution de *deux prix de 250 €* à des étudiants inscrits en Licence 1^{ère} année, L 1, ayant eu la meilleure note dans les crédits en économie « *les grands problèmes économiques* » et « *les acteurs de la vie économique* » année universitaire 2012/2013, diplôme organisé par la Faculté de Droit et de Science Politique
- **1 000 €** pour l'attribution de *deux prix de 500 €* aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », année universitaire 2012/2013, diplômes classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisés par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, (CEFF)

Au profit du CROUS d'Aix-Marseille, dans la cadre de la troisième et dernière année d'exécution de la convention de partenariat triennale en cours en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante, année universitaire 2013/2014, **soit 12 000 € pour la réalisation des actions suivantes :**

- « *accueil individualisé des étudiants étrangers en aéroport, gares routières et TGV* »
- « *étudiants référents en cités universitaires* »
- « *guichet unique* »
- « *semaine de l'accueil international* »
- « *alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et les familles de demain* »
- « *bienvenue chez moi/bienvenue dans ma cuisine* »

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU la délibération n° 2011_B115 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011 autorisant la convention triennale de partenariat avec le CROUS d'Aix-Marseille, Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille ;

VU ladite convention signée par le CROUS d'Aix-Marseille et la Communauté du Pays d'Aix le 9 juin 2011 ;

Vu la délibération n°2012_B108 du Bureau communautaire du 5 avril 2012 validant les modalités d'exécution de la deuxième année de la convention signée avec le CROUS d'Aix-Marseille et la Communauté du Pays d'Aix le 9 juin 2011 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique, de l'Insertion et de l'Emploi en date du 9 avril 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche et Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires et octroi de prix communautaires à des étudiants méritants ;
- **APPROUVER** les modalités d'exécution susvisées, troisième et dernière année de la convention de partenariat triennale en cours avec le CROUS d'Aix-Marseille, année universitaire 2013/2014, conformément aux articles 2, 5 et 6, et acter le principe de la reconduction de ce partenariat pour l'avenir ;
- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations universitaires, tableau détaillé ci-après, au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, tableau en annexe, comme suit :

- 10 700 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille
- 3 000 € au profit de l'Agence Comptable du CNRS Provence-Corse
- 11 000 € au profit de la Trésorerie Ville d'Aix, Syndicat Mixte de l'Arbois

➤ **ATTRIBUER** les prix communautaires directement au profit des récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, AMU, Secteur Droit et Sciences Politiques, tableau en annexe, comme suit :

- **500 €** pour l'attribution de *deux prix de 250 €* à des étudiants inscrits en Licence 1^{ère} année, L 1, ayant eu la meilleure note dans les crédits en économie « *les grands problèmes économiques* » et « *les acteurs de la vie économique* », diplôme organisé par la Faculté de Droit et de Science Politique, année universitaire 2012/2013

- **1 000 €** pour l'attribution de deux prix de 500 € aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », diplômes classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines organisés par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF, année universitaire 2012/2013

➤ **ATTRIBUER** le soutien communautaire de **12 000 € au profit de l'Agence Comptable du Centre Régional des Œuvres Universitaires d'Aix-Marseille, CROUS**, pour les modalités d'exécution de la troisième et dernière année de la convention de partenariat triennale en cours, année universitaire 2013/2014, tableau en annexe ;

➤ **IMPUTER** les dépenses en résultant au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2013 qui présente les disponibilités nécessaires, soit :

36 700 €, imputation 23-65738 pour les évènements et actions précités, tableaux détaillés en annexe ;

1 500 €, imputation 23-6714 pour les attributions de prix aux récipiendaires susvisés, tableau détaillé en annexe ;

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE TABLEAUX DÉTAILLÉS

aides à l'organisation de colloques et manifestations analogues							
organismes	manifestations	dates en 2013	subventions N-1 et N-2	subventions demandées	budgets prévisionnels	propositions Bureau du 16 mai 2013	au profit de
Collège Doctoral	5 ^{ème} séminaire d'insertion professionnelle « Doctoriales en Provence 2013 »	du 3 au 8 juin	N-1 : 5 000 € N-2 : 5 000 €	5 000 €	99 600 €	5 000 €	Université d'Aix-Marseille
École Doctorale des Juristes Méditerranéens, secteur Droit et Sciences Politiques	5 ^{èmes} assises « la Méditerranée : espace démocratique ? »	du 8 au 11 octobre		3 500 €	20 500 €	2 500 €	
Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales, I1D2MS, secteur Droit et Sciences Politiques	colloque international « droit et architecture : considérer les frontières disciplinaires, leurs interactions, leurs mutations »	du 11 au 12 avril		3 500 €	28 370 €	1 000 €	
Institut Universitaire Professionnalisé Administrations des Institutions Culturelles, IUP AIC, secteur Sciences Économiques et Gestion	manifestation - exposition de photographies « galerie itinérante 2013 »	de février à novembre	N-1 : 1 200 € N-2 : 1 200 €	1 200 €	32 575 €	1 200 €	
Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes, LSIS, Unité Mixte de Recherche Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication	journées d'intelligence artificielle fondamentale « information, intelligence, interaction »	du 12 au 14 juin		2 000 €	30 500 €	1 000 €	
Total Université d'Aix-Marseille : 10 700 €							
Unité Mixte de Recherche École d'Économie d'Aix-Marseille	semaine internationale de l'économie « 12 ^{èmes} journées d'économie publique et Journées Louis-André Gérard Varet »	du 24 au 28 juin		10 000 €	162 845 €	3 000 €	CNRS Provence-Corse
Total CNRS Provence-Corse : 3 000 €							
Syndicat Mixte de l'Arbois	5 ^{èmes} tables rondes de l'Arbois « risques, crises et opportunités »	du 10 au 11 avril	N-1 : 8 000 € N-2 : 11 000 €	11 000 €	68 000 €	11 000 €	Syndicat Mixte de l'Arbois
Total Syndicat Mixte de l'Arbois : 11 000 €							

**attributions de prix communautaires
à des étudiants, année universitaire 2012 / 2013,
Université d'Aix-Marseille, Secteur Droit et Sciences Politiques**

motifs	prix N-1 et N-2	attributions Bureau du 4 avril 2013
meilleure note d'un étudiant inscrit en 1 ^{ère} année de Licence, L 1, Faculté de Droit et de Science Politique, dans le crédit « <i>Introduction générale à l'économie</i> »	N-1 : 250 € N-2 : 250 €	250 €
meilleure note d'un étudiant inscrit en 1 ^{ère} année de Licence, L 1, Faculté de Droit et de Science Politique, dans le crédit « <i>économie politique</i> »	N-1 : 250 € N-2 : 250 €	250 €
« major de promotion Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise », Centre d'Études Fiscales et Financières, CEFF	N-1 : 500€ N-2 : 500 €	500 €
« major de promotion du Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité », Centre d'Études Fiscales et Financières, CEFF	N-1 : 500 € N-2 : 500 €	500 €
TOTAL des Prix : 1 500 €		

**soutien communautaire, convention de partenariat triennale en cours avec le CROUS d'Aix-Marseille,
3^{ème} et dernière année d'exécution,
année universitaire 2013/2014**

projets d'actions 2013	subvention N-1 subvention N-2	subvention demandée	Budget prévisionnel	proposition Bureau du 16 mai 2013
- « <i>accueil individualisé des étudiants étrangers en aéroport, gares routières et TGV</i> » - « <i>étudiants référents en cités universitaires</i> » - « <i>guichet unique</i> » - « <i>semaine de l'accueil international</i> » - « <i>alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et les familles de demain</i> » - « <i>bienvenue chez moi/bienvenue dans ma cuisine</i> »	N-1 : 12 000 € N-2 : 12 000 €	12 000 €	183 569 €	12 000 €
Total CROUS d'Aix-Marseille : 12 000 €				

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics - Subventions exceptionnelles de fonctionnement et octroi de prix communautaires à des étudiants

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 MAI 2013

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.